CR réunion formation FFME RA

Date : 16/09/2016, de 13h45 à 15h30

Présents : Robert Bellissent, Patrick Luciani, Serge Lagorio, Dominique Gilgenkrantz, Cristol Bellissent

Légendes :

A faire

Fait

Réponse

SOMMAIRE

1. Formation continue des cadres en escalade : réponse aux courriers des clubs 1
2. Infos Formation 2

ANNEXES..... 3

1. Formation continue des cadres : courrier du GUMS Annecy (29/07/2016)..... 3
2. Formation continue des cadres : courrier de Saint'Cham Escalade (29/07/2016)..... 4

1. Formation continue des cadres en escalade : réponse aux courriers des clubs

Deux courriers officiels ont été envoyés (GUMS Annecy et Saint Cham escalade, cf. annexes) en juillet et en septembre à la commission formation Rhône-Alpes.

Résumé de la demande des clubs :

- le recyclage est considéré comme utile

- le coût de la formation est considéré comme trop élevé

- la durée de la formation est jugée trop importante (souhaité : 4h, au lieu de 7h)

- la fréquence est jugée trop rapprochée (souhaité : tout les 5-6 ans, au lieu de tous les 4 ans)

Ces deux clubs se posent la question de continuer à adhérer à la FFME (GUMS Annecy : 196 licenciés, Saint Cham'Escalade : 122 licenciés)

Serge écrit une réponse partielle de la commission formation : possibilité d'encadrer sans avoir son brevet d'initiateur (SAE, escalade) ou moniteur recyclé pour le GUMS Annecy et Saint Cham Escalade

Cette réponse est à compléter par le service formation nationale. Serge contacte le service formation national le 16/09/2016.

Le coût de la formation doit être discuté au plus vite en comité directeur :

- est-ce que le service national peut réduire ou supprimer les droits nationaux pour cette formation ?

- est-ce que le comité régional peut prendre en charge une partie du coût de la formation ?

2. Bilan stage canyon

Le bilan du stage canyon a été discuté et sera revu lors de la réunion du 23/09/2016.

3. Point sur la programmation des stages automne 2016

La commission formation a fait la revue des stages programmés. Une relance spécifique a été et sera effectué pour certains stages (carto, PSC1 orienté montagne).

4. Rencontre des instructeurs et encadrants alpinisme et canyon

Proposition de deux dates : **mardi 22 novembre ou mardi 29 novembre** aux instructeurs et encadrants alpinisme et canyon.

Liste des personnes à contacter

NOM	PRENOM	BREVET/DIPLOME	DISCIPLINE	E-MAIL	DPT
MELIS	Jacqueline	Moniteur canyon	Canyon	jacqueline.melis@libertysurf.fr	69
MORATILLE	David	GHM Instructeur montagnisme	Alpinisme	david.moratille@sfr.fr	74
BREUIL	Julian	GHM Instructeur alpinisme	Alpinisme	breuil.julian@gmail.com	38
BRAUD	Nicolas	GHM Instructeur alpinisme	Alpinisme	nicobraud@hotmail.com	04
WALASEK	Joël	Instructeur alpinisme	Alpinisme	joel.walasek@gmail.com	38
CAYROL	Antoine	GHM Instructeur alpinisme	Alpinisme	antoine.cayrol@yahoo.fr	15
RONGIER	Antoine	GHM	Alpinisme	rongierantoine@orange.fr	38
GAILLARD	Xavier	GHM	Alpinisme	xavier.gaillard38@gmail.com	73
PASSARO	Fabien	GHM	Alpinisme	fabien.passaro@gmail.com	38
ERARD	Ludovic	GHM	Alpinisme	ludovic.erard@gmail.com	38
HUMBERT	Arnaud	GHM	Alpinisme	arnaud_humbert@hotmail.com	38
CLERC	Pierre	GHM	Alpinisme	pierre-doclerc@wanadoo.fr	38
BOYER	Gaëtan	GHM	Alpinisme	gaetanboyer@gmail.com	38
RAVANELLO	Julien	GHM	Alpinisme	julien.ravanello@gmail.com	38
OSZTIAN	Zsolt	GHM	Alpinisme	zsolt@alpinisme-auvergne.fr	63

ANNEXES

1. Formation continue des cadres : courrier du GUMS Annecy (29/07/2016)

Le 29/07/2016 à 14:24, bureau@gumsannecy.fr a écrit :
Madame, Monsieur,

L'évolution de la politique de formation de la FFME oblige les initiateurs SAE, diplômés depuis plus de 4 ans, à passer un recyclage d'ici fin août 2016 afin de maintenir valide leur statut d'encadrant la validité de leur diplôme en tant que cadre.
Si le comité directeur du GUMS d'Annecy trouve cette démarche de formation continue justifiée et pertinente, les modalités, l'échéance et le nombre de sessions programmées nous mettent en difficulté pour ce début de saison 2016/2017. En effet nous sommes confrontés à deux problèmes : le nombre de sessions (1 seule programmée sur Annecy) ou leur éloignement, ne nous permettent pas de faire des propositions aux sept initiateurs devant passer un recyclage. Le coût constaté est en outre trop important (65€ plus les éventuels frais de déplacement) tant pour le club que pour les initiateurs.
La communauté d'agglomération d'Annecy dans son règlement de fonctionnement des SAE (cf. document joint) exige, dans l'article 1.2, pour l'encadrement des séances, que « dans le cadre d'une pratique loisir encadrée les référents disposent de l'initiateur SAE ». Or, selon les modalités que vous avez définies concernant le recyclage, les diplômes des initiateurs ayant effectué leur formation il y a plus de 4 ans ne seront plus actifs au 1er septembre 2016 ; nous ne disposerons donc plus du nombre d'encadrants nécessaire à l'encadrement de nos créneaux., perdant ainsi une grande partie de notre offre de pratique sportive et avec cela risquant de décevoir une centaine de grimpeurs (130 inscrits pour l'escalade l'an dernier)

A plus long terme cette évolution, qui doit se déployer sur l'ensemble des disciplines, risque de mettre notre association en difficulté. Notre club, comme bon nombre d'associations, ne fonctionne que grâce au bénévolat et cela en constitue selon nous un pilier essentiel. Il est déjà difficile de recruter des personnes et de les former (au niveau de la formation initiale) afin qu'elles s'impliquent dans le club pour diverses raisons (coût, disponibilité aux dates fixées …), ce surcroît d'investissement pourrait décourager certains encadrants, présents et à venir, du club.
A notre sens la formation continue, bien que tout à fait pertinente, est donc à revoir dans ses modalités pratiques, au niveau :

- de la fréquence (4 ans c'est trop rapproché),
- du temps de formation : 1 journée pour des personnes déjà formées est incompatible avec le rythme de vie de nombre d'adhérents,
- du coût (65€) dans une logique actuelle de baisse des subventions, cela risque d'être à terme difficile à financer par le club sans générer une augmentation des tarifs d'adhésion, dont nous ne souhaitons pas qu'ils deviennent prohibitifs.

Tout en adhérant à la volonté, légitime, de la part de la FFME, de maintenir un service de qualité parmi ses encadrants bénévoles, nous pensons que, afin que cette formation continue puisse être réalisable et réalisée, un équilibre doit être trouvé : son temps doit être réduit (3/4h afin de permettre sa réalisation en début de soirée ou sur une demi-journée), sa fréquence diminuée (tout les 5 ou 6 ans). Cela permettrait également d'en maîtriser le coût, et qu'enfin elle puisse correspondre aux possibilités d'investissement des encadrants.

Historiquement notre club est affilié à la FFME, partageant les mêmes valeurs ; nous nous inquiétons d'une dérive vers la professionnalisation de l'encadrement et de la formation, nous croyons en la valeur et l'efficacité du bénévolat et en

la possibilité de permettre à tous de découvrir, dans la convivialité et la sécurité, les activités de montagne. Nous espérons vivement que la FFME pourra continuer à fournir un cadre adapté au fonctionnement de notre club.
Comptant sur votre réactivité et votre capacité à trouver des solutions compatibles avec les valeurs bénévoles de nombreuses associations, nous restons dans l'attente d'une réponse de votre part, avant l'échéance du 1er septembre.

Sportivement

Le comité directeur du GUMS d'Annecy.

2. Formation continue des cadres : courrier de Saint'Cham Escalade (15/09/2016)

Saint Chamond le : 15/09/2016

Copie au : régional national départemental, aux clubs ligériens

Nous sommes des bénévoles dans notre club et avons bien conscience de la nécessité de se recycler tous les 4 ans.

Par contre, le coût élevé de ce module nous met très en colère. Cela représente un budget *important* pour le club (5 personnes cette année).

Nous ne comprenons pas à quoi sert une fédération si toutes ses actions deviennent du commerce. Le coût de la licence devrait permettre ce genre de couverture financière, *ou* au moins en grande partie.

Nous sommes très inquiets de la direction dans laquelle s'engage la FFME ; nous réfléchissons à notre engagement au sein de cette fédération.

Au vu de ces conditions financières, certains adhérents du club renoncent à suivre ce recyclage, quitte à ne plus pouvoir encadrer en tant qu'initiateur.

Nous espérons que vous entendrez notre mécontentement et accepterez de revoir les conditions tarifaires du recyclage.

Dans l'attente de votre réponse écrite,

Brigitte Fanget pour le bureau de Saint cham 'escalade